



Académie de Musique, Danse et Arts de la parole

Rue de la Retraite 15 – 6880 Bertrix – Tél 061/41 53 92

acabertrix@skynet.be – <http://www.acabertrix.be>

Septembre 2022

PROJET PEDAGOGIQUE ET ARTISTIQUE D'ETABLISSEMENT

1. Situation géographique et contexte socio-culturel

Au coeur de la Province du Luxembourg, la Commune de Bertrix comprend la localité de Bertrix et 13 villages totalisant 8800 habitants. C'est dans ce contexte rural, entre milieu agricole, petites et moyennes entreprises ou activités commerciales, horeca, services publics, travailleurs frontaliers et secteur touristique, que s'est développée notre Académie de Musique, à l'origine petite section de l'Académie de Bouillon ouverte en 1976.

Complémentairement à l'enseignement fondamental qu'elle organise dans ses villages, la Commune de Bertrix entretient une politique culturelle accessible à toute sa population éloignée des grands centres urbains et des possibilités de découvertes artistiques. C'est ainsi qu'elle soutient financièrement une importante bibliothèque, et un centre culturel très dynamique dont la richesse des activités théâtrales et musicales, des activités dans les secteurs du patrimoine, de l'éducation permanente, de la communication, de la création et de l'expression,... rayonne de plus en plus en centre-Ardenne, notamment depuis l'inauguration en 2014 d'un nouvel espace culturel comprenant entre autres une magnifique salle de spectacle dotée des meilleurs équipements scéniques.

Dans un même élan de démocratisation de la culture pour la population de la région, les autorités communales ont souhaité organiser elles-mêmes au milieu des années 80 un enseignement musical officiel de qualité, proche de tous ses habitants. Pour mieux s'épanouir et diversifier ses offres de formations, notre école volait donc de ses propres ailes en septembre 1986 avec 45 heures/semaine pour 80 élèves. Et quelle évolution depuis ces débuts héroïques ! Conservant toujours son caractère rural et familial, l'académie bertrigeoise comptabilise actuellement, sans aucune section extérieure, une moyenne de 450 élèves avec plus de 180 périodes de cours dispensées hebdomadairement par une vingtaine de professeurs spécialisés dans les domaines de la musique, de la danse et des arts de la parole.

Mais l'Académie de Bertrix, au-delà de son riche enseignement, est aussi un extraordinaire foyer d'épanouissement pour tous ses élèves, notamment par l'importance de ses activités collectives et par la production de grands projets artistiques pluridisciplinaires qu'encadre une équipe professorale jeune d'esprit, soudée et dynamique.

2. Philosophie de l'établissement

Installé au milieu des nombreuses sections des académies de Bouillon et Saint-Hubert, notre établissement a entretenu dès sa création de multiples collaborations avec ses académies voisines, notamment par sa participation active au sein d'Acalux, association des académies de la Province de Luxembourg. Mais Bertrix a aussi mis en exergue son caractère très indépendant durant ses 35 années d'existence. Pour répondre aux demandes locales se sont notamment développées, à côté des cours classiques, des formations bien originales tels le projet pédagogique de trompe de chasse, les cours d'accordéon et de violoncelle tout nouveaux dans notre région dans les années 90, le développement particulier de notre filière préparatoire des trois domaines (immersion du mercredi), l'ensemble instrumental jazz, la guitare d'accompagnement, l'arrangement de chansons françaises et le rock dans le chant d'ensemble. Notre offre de formations se répartit actuellement comme suit :

- **Domaine de la musique** (125 périodes subventionnées + 13 périodes communales en 2022)
 - Formation musicale :
 - Filière préparatoire pour les 5-6 ans
 - Filières de formation et qualification pour enfants à partir de 7 ans en 5 ou 8 années
 - Filières de formation et qualification pour adultes à partir de 14 ans en 3 années
 - Formation instrumentale et vocale :
 - Accordéon, basson, clarinette, cor, flûte traversière, guitare, orgue, percussions, piano, saxophone, trombone, trompette, tuba, violon, violoncelle
 - Chant
 - Chant d'ensemble :
 - Chorale d'enfants 6-12 ans
 - Ensemble vocal pour adolescents et adultes
 - Atelier « guitare d'accompagnement »
 - Atelier « chanson française »
 - Atelier « rock »
 - Ensemble instrumental :
 - Ensembles de flûtes, de clarinettes-saxophones, de cuivres, de percussions, de violons, de violoncelles, d'accordéons, de guitares
 - Ensemble jazz
 - Orchestre d'harmonie
 - Musique de chambre
 - Histoire de la musique
 - Ecriture et analyse
- **Domaine des arts de la parole** (28 périodes subventionnées en 2022)
 - Formation pluridisciplinaire :
 - Filière préparatoire pour les 6-7 ans
 - Filière de formation pour enfants à partir de 8 ans en 5 années
 - Déclamation :
 - Filière de formation pour adultes en 2 années
 - Filières de qualification pour adolescents et adultes en 5 années
 - Diction-orthophonie
 - Technique de base

- Domaine de la danse (14 périodes subventionnées en 2022)
 - Danse classique :
 - Filière préparatoire pour les 5-6 ans
 - Filières de formation et qualification pour enfants à partir de 7 ans en 11 années

Nous rejoignons dans ces choix de formations les volontés énoncées dans le projet éducatif du Pouvoir Organisateur :

a) esprit d'ouverture :

- enseignement des trois domaines (musique, danse et arts de la parole) abordant tous les styles avec un maximum de modernité, que ce soit dans les moyens instrumentaux, audio, vidéo et informatiques, ou dans la diversification des méthodes (une très importante bibliothèque enrichie d'année en année est à cet effet mise gracieusement à disposition des professeurs et élèves)
- ouverture de nos formations à toutes les tranches d'âges, notamment avec des cours préparatoires dans les trois domaines et des cours spécifiques pour adultes répondant à une réelle volonté d'apprentissage adapté en musique et arts de la parole
- refus de toute exclusion ou sélection en répondant au mieux aux aspirations de tous les élèves, qu'elles soient du niveau de l'initiation, de la formation de bons artistes amateurs, ou de la préparation à des études supérieures artistiques

b) esprit de proximité :

- pour nos plus jeunes, possibilité d'une immersion artistique complète le mercredi après-midi par l'enchaînement des cours préparatoires de musique, danse et formation pluridisciplinaire théâtre
- formation artistique répondant aux aspirations des acteurs locaux tels que groupes théâtraux, concepteurs de spectacles, chorales, harmonies, ensembles musicaux divers, enseignants, organistes...: la formation que nous assurons doit répondre à leurs besoins et leur procurer une réelle autonomie dans leur pratique artistique
- mise en location par l'établissement d'un grand panel d'instruments pour une modique somme, afin de rendre le choix d'une formation instrumentale totalement ouvert à tous
- mise à disposition de locaux avec pianos et matériel de percussion pour le travail personnel des élèves

c) esprit d'épanouissement :

- lieu de rencontre, de découverte de l'autre, d'échanges, d'amitiés, l'Académie de Bertrix privilégie son rôle de socialisation par sa volonté de décloisonnement des cours et l'organisation de nombreuses pratiques collectives, via des ensembles dans la plupart des classes d'instruments, des ensembles vocaux, des ensembles rock et un ensemble jazz
- tourné le plus possible vers l'extérieur, notre établissement organise des prestations publiques très fréquemment pour tous nos élèves, dès les premiers pas de leur apprentissage :
 - partenariat avec le Centre Culturel pour l'organisation de concerts et spectacles dont la première partie est assurée par les élèves dans des conditions de scène professionnelles, ce qui leur donne un mode de diffusion de qualité et un contact privilégié avec les artistes invités
 - organisation tout au long de l'année d'auditions interclasses ou inter-académies, et mise en scène de spectacles pluridisciplinaires où se mélangent avec succès toutes les disciplines musicales, la danse et les arts de la parole

- le produit du travail effectué dans nos classes doit toujours être présenté en public avec le plus grand professionnalisme, avec une attention particulière dans les invitations, dans la présentation des élèves et de leur programme, dans l'accompagnement des instrumentistes avec piano dès la première année de formation (ces conditions sont le gage de notre crédibilité, et amènent aussi chaque élève à un dépassement de soi essentiel au développement de sa personnalité)

d) esprit de qualité :

notre académie n'est évidemment pas un lieu d'animation, mais une école où l'apprentissage reste notre centre d'intérêt majeur, c'est pourquoi toute l'équipe professorale a pour objectif d'amener avec efficacité tous les élèves au plus haut niveau de leurs possibilités et de leurs ambitions en formant des instrumentistes, chanteurs, comédiens, danseurs... épanouis et autonomes dans la pratique vivante de leur art :

- grâce à une maîtrise technique rigoureuse leur permettant d'affronter tous les écueils que peut receler une oeuvre musicale, littéraire, théâtrale ou chorégraphique
- grâce à une intelligence artistique, ou plutôt une maturité artistique leur donnant la compréhension de toutes les finesses de leur art et leur permettant de s'en imprégner pleinement dans leurs interprétations
- grâce à un esprit créatif les libérant de toute contrainte et inhibition pour une expression personnelle originale ; cet aspect est entretenu chaque année pour tous les niveaux par la présentation publique d'une création personnelle

Dans cet esprit, toutes les activités de notre académie allient en permanence l'exigence et la détente, et c'est ce juste équilibre « qualitatif-récréatif » que doivent rechercher sans cesse tous nos professeurs. Mais nos élèves doivent aussi adhérer à cet esprit avec la plus grande motivation, c'est pourquoi les élèves en difficulté seront toujours aidés avec le plus grand respect et stimulés au maximum de leurs volontés.

3. Système d'évaluation des élèves

Un même système de suivi et d'évaluation est appliqué dans tous les cours des trois domaines, cette homogénéité étant pour nous essentielle dans la cohérence de notre action (voir ROI du Conseil des Etudes).

Chaque discipline des cours de base fait donc l'objet de 2 types d'évaluation d'égale valeur, sanctionnées par les appréciations E (excellent), TB (très bien), B (bien), AB (assez bien), S (satisfaisant) ou ED (en difficulté):

- **l'évaluation formative** assumée par le professeur qui apprécie périodiquement l'évolution de chacun de ses élèves et l'acquisition de ses compétences par rapport aux objectifs fixés par le programme de son cours en matière de maîtrise technique, intelligence artistique, autonomie et créativité ;
- **l'évaluation sommative**, sous forme d'examen, audition de classe, concert ou spectacle, une à deux fois par an ; le Conseil de classe et d'admission auquel se joint éventuellement un jury extérieur y apprécie l'élève dans la globalité de sa prestation en tenant compte de l'ensemble des compétences requises par le programme de cours (l'appréciation est toujours accompagnée d'un retour commenté à l'élève).

En fin d'année scolaire, le Conseil de classe et d'admission attribue une **attestation de réussite** en cours de filière de formation et de qualification, ou un **certificat de réussite** en fin de filière de formation et de qualification, à l'élève régulier dont la moyenne des évaluations formatives et sommatives est jugée au moins satisfaisante par rapport aux compétences requises dans son niveau, c'est-à-dire si son évaluation normative est positive. Si l'évaluation normative est négative (besoin de temps supplémentaire pour la mise à niveau ou travail de l'année incomplet), il est alors proposé à l'élève une année « joker » dans les limites décrétales (cursus total en partant de F1 + 3 années, sans possibilité de tripler).

Un grade résume également la réussite de l'année :

- la plus grande distinction pour E
- la grande distinction pour TB
- la distinction pour B
- la satisfaction pour AB et S

Les évaluations sont complétées par l'évaluation formatrice par laquelle le cours est attesté satisfait pour autant que l'élève l'ait fréquenté de manière légalement régulière et qu'il ait participé à l'ensemble du(des) projet(s) finalisé(s) organisé(s) durant l'année scolaire ; lorsque la fréquentation aux cours complémentaires est obligatoire pour la régularité du cursus de l'élève, la satisfaction à ces cours est obligatoire pour réussir dans le(s) cours de base.
